

**REGLES PARTICULIERES
TROPHEES DE ZONE MINIVERT 65
CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIVERT 65**

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer aux Trophées et au Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM Inter Jeune, LUE, NJ et du guidon d'or ou du CASM.

Les épreuves de Championnat, Coupe ou Trophée de France sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère.

Toutefois, seuls les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de Champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Age des pilotes :

Minimum : 8 ans

Maximum : 12 ans

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003).

Classes admises :

Machines de 65cc

NOTA - Les plaques numérotées des machines participant à ce championnat auront des numéros blancs sur fond bleu.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2015 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France Minivert 65cc 2015 se disputera au cours d'une Finale qui regroupera les 20 premiers pilotes de chaque zone. Dans le cas où un pilote ne pourrait pas être présent à la Finale, la commission pourra le remplacer par un des pilotes classé après la 20^{ème} place, de la zone concernée.

Le découpage des zones est le suivant :

Zone Nord : LMR Alsace, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne, Flandres, Franche Comté, Ile de France, Lorraine, Normandie, Pays de la Loire, Picardie.

Zone Sud : LMR Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc Roussillon, Limousin, Midi Pyrénées, Poitou Charentes, Provence, Rhône Alpes.

Les pilotes des Dom Tom souhaitant participer au Trophée devront choisir en début de saison une des deux zones. Il ne leur sera ensuite plus possible de changer de zone en cours d'année.

ARTICLE 4 – QUALIFICATIONS

Pour les épreuves de zone, la sélection des pilotes s'effectuera comme suit :

➡ **Jusqu'à 40 pilotes :**

- 1 séance d'essais libres
- 1 séance d'essais chronométrés

➔ **De 41 à 80 pilotes : 2 Groupes**

Les pilotes seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les pilotes non classés viendront ensuite par ordre numérique.

- 1 séance d'essais libres et chronométrés par groupe
- 1 course qualificative Groupe A (18 pilotes qualifiés)
- 1 course qualificative Groupe B (18 pilotes qualifiés)
- 1 repêchage (4 pilotes qualifiés)

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre de pilotes à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un pilote de plus que le Groupe B.

Si le nombre d'engagés est supérieur à 80 pilotes, les groupes seront formés à 50 pilotes.

ARTICLE 5 - EPREUVES

Chaque épreuve de Zone et la Finale se disputeront en deux manches de 15 mn plus 1 tour. Les manches devront être séparées par un intervalle de 1h30 minimum.

ARTICLE 6 – PROCEDURES DE MISE EN PLACE

- Parc d'attente :

10 mn avant le départ :

- L'accès du parc des pilotes au parc d'attente est fermé.
- Toutes les machines doivent être dans le parc d'attente rangées suivant les places réalisées lors des courses de qualifications.

7 mn avant le départ :

- L'accès au circuit est fermé.

4 mn avant le départ :

- Après le tour de reconnaissance, tous les pilotes doivent être rangés dans le parc d'attente suivant les places réalisées lors des courses de qualifications.
- L'accès du circuit à la zone d'attente est fermé.
- Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques pendant le tour de reconnaissance et/ou qui ne réussissent pas à amener leur machine dans le parc d'attente, ne pourront prendre part à la course en question.

- Entrée en grille pour les manches :

L'entrée en grille se fera de la manière suivante : 1^{er} du Groupe A, 1^{er} du Groupe B, 2^{ème} du Groupe A, 2^{ème} du Groupe B etc.... L'ordre sera inversé à chaque épreuve.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRES SUR 1 JOUR – EPREUVES DE ZONE

La veille de l'épreuve :

- 13h30 - 20h00 : Contrôles Administratif et Technique.

Jusqu'à 40 pilotes :

- 09h00 - 09h15 : Essais libres 15 mn

- 10h30 -10h40 : Essais Chronométrés 10 mn (pour l'entrée en grille)
- 10h40 - 10h45 : Tests de départ 5 mn

De 41 à 80 pilotes : 2 Groupes

- 08h15 - 08h35 : Essais libres et Chrono 20 mn (5mn libres + 15mn Chrono) - Groupe A
- 08h35 - 08h40 : Tests de départ 5 mn
- 08h45 - 09h05 : Essais libres et Chrono 20 mn (5mn libres + 15mn Chrono). - Groupe B
- 09h05 - 09h10 : Tests de départ 5 mn
- 09h45 : Course qualificative / Entrée en grille 10 mn + 1 T (18 pilotes qualifiés) - Groupe A
- 10h15 : Course qualificative / Entrée en grille 10 mn + 1 T (18 pilotes qualifiés) - Groupe B
- 11h30 : Repêchage chrono 10 mn. 40 pilotes (20 + 20 premiers pilotes A et B non qualifiés). (4 pilotes qualifiés).

Manches :

- 13h50 : H -10 Tour de reconnaissance
- 14h00 : 1^{ère} Manche 15 mn + 1 T
- 15h30 : H -10 Tour de reconnaissance
- 15h40 : 2^{ème} Manche 15 mn + 1 T

La remise des prix se fera immédiatement après la 2^{ème} manche. Aucune exception ne sera acceptée.
Le club devra prévoir une coupe pour les 3 premiers du classement de la journée.